

12291

Code INSEE

COMMUNE de VERRIERES

Commune

Délibération
No. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de M. MOURIES Jérôme, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 132.86 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	9
VOTES : Contre	0
Pour	9

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 121.95 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	
D 002 du compte administratif (si déficit)	-1 989.09 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	132.86 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	19 222.36 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	132.86 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	132.86 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par M. MOURIES Jérôme, Maire, compte tenu de la transmission Préfecture, le 20/03/2025 et de la publication le 20/03/2025.

A Verrières, le 18/03/2025.



12291
Code INSEE

COMMUNE de VERRIERES
Commune

Definibenev
10.005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de M. MOURIES Jérôme, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, élabore sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 132,86 €
- un déficit d'exploitation de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES : Contre 0 Pour 9

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 121,96 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	
D 002 du compte administratif (si déficit)	-1 989,09 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	132,86 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	10 222,36 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	
AFFECTATION (2) = d.	132,86 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002	
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	132,86 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par M. MOURIES Jérôme, Maire, compte tenu de la transmission Préfecture, le 20/03/2025 et de la publication le 20/03/2025.

A Verrières, le 18/03/2025.



Accusé de réception en préfecture
012-211202916-20250318-20250318_10-DE
Reçu le 20/03/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE Département l'Aveyron		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES – 2025-09 Séance du 18 MARS 2025
<i>Afférents</i>	09	<i>L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit mars à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.</i>
<i>En exercice</i>	11	
<i>Votants</i>	08	

Présents : Mrs– ARGUEL- CHAUCHARD -JEANJEAN – UNAL
Mmes BOYER- CALVI -DUSCHENE - PALUCH

Absents excusés: Mme CALVI et M.TOURIN

Secrétaire de séance: Mme PALUCH

OBJET : *Approbation du Compte Financier Unique 2024. Budget Transport Scolaire*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ARGUEL, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget du transport scolaire dressé par Monsieur Jérôme MOURIES, Maire, après s'être fait présenter le budget du transport scolaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Exploitation :

Dépenses : 20 680.21 €
Recettes : 22 802.16 €
Excédent d'exploitation de l'exercice : + 2 121.95 € (1)

Investissement :

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €
Résultat d'investissement de l'exercice : 0 € (2)

Résultat de clôture de l'exercice antérieur 2023:

Exploitation : - 1 989.09 € (3)
Investissement : + 19 222.36 € (4)

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

Exploitation : (1) + (3) = + 132.86 €
Investissement : (2) +(4)= +19 222.36 €

Résultat total de 2024 : + 19 355.22 €

- constate pour la comptabilité du budget du transport scolaire, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du budget du transport scolaire.

Fait et délibéré à VERRIERES, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

*Le MAIRE,
Jérôme MOURIES*



The image shows the official seal of the Municipality of Verrières, Aveyron. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE VERRIERES" at the top and "17520 (Aveyron)" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. The seal is surrounded by several handwritten signatures in blue ink, which appear to be the signatures of the council members mentioned in the text above.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CFU 2024 TRANSPORT SCOLAIRE DELIBERATION 09 2025 ANNULE ET
REPLACE

Date de décision: 18/03/2025

Date de réception de l'accusé 20/03/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250318_09TER

Identifiant unique de l'acte : 012-211202916-20250318-20250318_09TER-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CFU_21120291600030_2024_D_VDEF.xml (99_BU-012-211202916-
20250318-20250318_09TER-BF-1-1_1.xml)

Annexe : PAGE SIGNATURES CFU TRANSPORT SCOLAIRE 2024 .pdf (71_AN-012-
211202916-20250318-20250318_09TER-BF-1-1_2.pdf)
PAGE SIGNATURE

Annexe : 09 2025 APPROBATION CFU TRANSPORTS SCOLAIRES 2024.doc (70_DE-012-211202916-20250318-20250318_09TER-BF-1-1_3.pdf)
DELIBERATION